

Conditions générales de vente

1. Commande, Formation du contrat de vente

Toute commande implique l'adhésion sans réserve des clients de DRIVERS France (ci-après désigné DRIVERS) aux présentes conditions générales de vente, dérogation préalablement acceptée par DRIVERS et notifiée par écrit à ses clients.

2. Description des produits

Les caractéristiques essentielles du produit sont indiquées dans la fiche produit contenant en général une photo du produit et indiquant ses particularités. Les photographies illustrant à l'appui du texte les produits, n'entrent pas dans le champ contractuel. Si des erreurs si sont introduite, en aucun cas la responsabilité de DRIVERS ne pourra être engagée.

3. Expédition, mise à disposition aux risques de l'acheteur

Sauf avis contraire des clients, les marchandises sont expédiées par un transporteur choisi par DRIVERS.

Les marchandises vendues voyagent aux risques et périls du destinataire, ce qui en particulier implique qu'en cas de perte, retard, avaries ou manquant, les réserves prévues par la loi doivent être prises par le destinataire à la réception des marchandises. DRIVERS n'accepte aucun retour concernant les dommages causés aux articles dont la qualité commandée ne correspond pas à l'unité de suremballage.

4. Délai de livraison – quantité livrée

Les délais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent donc constituer un engagement de la part de DRIVERS, ni créer un motif à pénalités ou dommages et intérêts, ni justifier l'annulation de la commande. DRIVERS se réserve le droit de livrer les commandes qui lui sont adressées, soit fractionnées, soit, même en cas de force majeure, partiellement.

Les prix, remises et conditions de paiement accordé par DRIVERS doivent, pour être applicables, avoir été notifié par écrit par DRIVERS à ses clients. En raison des fluctuations économiques et monétaires qui peuvent se produire entre la passation de la commande et son exécution, les marchandises vendues sont facturées au cours du jour de la livraison.

5. Conditions de paiement – retard ou défaut de paiement

Sauf stipulation contraire, toutes les factures sont payables à l'ordre de DRIVERS (Le raclot 01390 ST ANDRE DE CORCY) par chèque, par virement ou par carte bancaire.

Les réclamations éventuelles concernant une fourniture ne dispensent pas les clients de régler les factures à leur échéance, quel que soit le motif invoqué par ceux-ci.

Le défaut de paiement dans les délais entraînera immédiatement et de plein droit, d'une part la déchéance de tous les termes restant éventuellement à courir et rendra en conséquence exigible la totalité de la dette sans qu'il soit besoin de mise en demeure et, d'autre part, la suspension des livraisons restant à faire sur les commandes en cours.

6. Réserve de propriété

Conformément à la loi 80-335 du 12.05.1980, DRIVERS se réserve la propriété des marchandises livrées à ses clients jusqu'au complet paiement de l'intégralité du prix. En cas de non-paiement total ou partiel du prix à l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention express de la société, DRIVERS a la faculté, sans formalité, de

reprandre matériellement possession des marchandises aux frais, risques et périls de l'acheteur.

7. Recours en garantie

Les marchandises vendues par DRIVERS sont d'occasions et non garanties. Aucune indemnité ne pourra être demandée pour les pièces comme pour la main d'œuvre ou tout autre motif.

DRIVERS n'accepte aucun retour de marchandises non utilisées par ses clients sauf dérogations formellement acceptées par DRIVERS et notifiées par écrit préalablement à tout retour.

Dans ce cas la reprise correspondante supportera une participation de 20 euros par unité au titre des frais occasionnés par le retour en stock.

8. Litiges

Il est formellement convenu entre DRIVERS et ses clients que les conditions de vente de DRIVERS priment sur les conditions d'achat pouvant figurer sur les commandes ou autre documents qui lui sont adressées par ses clients.

Tous litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de vente, à quelque titre que ce soit, même en cas de demande incidente ou de pluralité de défendeurs, sont de la compétence exclusive des tribunaux de Lyon.

9. Les petites annonces « vendez vos pièces »

Généralités

Les vendeurs, sociétés et particuliers utilisant le site de DRIVERS pour vendre leurs pièces sont seuls responsables de la bonne description de leur marchandise, de leur état, de leur qualité et de leur livraison, en aucun cas DRIVERS ne peut être mis en cause lors d'un litige durant les transactions établies sur le site entre les visiteurs.

Paiement

Le prix des annonces est fixé forfaitairement à 5 € TTC frais bancaire inclus pour une durée d'un mois. Le renouvellement d'une annonce sera facturé 4 € TTC par mois supplémentaires. DRIVERS ne percevra aucune rémunération supplémentaire sur cette marchandise que ce soit en pourcentage ou en intéressement sur le prix de vente.

IMPORTANT

Nous avons apporté le plus grand soin à la réalisation du présent catalogue. Il s'agit cependant d'un document destiné à la consultation et les références contenues ne sauraient en aucun cas se substituer aux références d'origine préconisée par le constructeur.

La société DRIVERS est indépendante et ne prétend pas se substituer aux fabricants des pièces détachées d'origine ni à leurs distributeurs officiels.